



DEMANDE DE BADGE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Les déchèteries communautaires d'Ardenne Métropole étaient, jusqu'à présent, ouvertes au public, sans contrôle strict et obligatoire du droit réel des dépositaires à accéder aux installations de la collectivité.

Les abus constatés ont pour conséquence de faire exploser les quantités de déchets collectés en déchèteries, dont les coûts de gestion sont supportés par les seuls habitants d'Ardenne Métropole.

La collectivité a donc décidé d'installer un système de contrôle d'accès aux déchèteries communautaires, par badge, limitant ainsi l'accès uniquement aux ménages résidant sur le territoire.

La délivrance du badge est gratuite, sur simple demande des usagers qui devront produire un justificatif de domicile sur le territoire ou un titre de propriété pour les propriétaires de résidences secondaires ou louant leur bien. Le formulaire ci-dessous est à compléter et à remettre, accompagné du justificatif demandé, à un agent de la déchèterie ou à retourner par courrier*. Vous pouvez également effectuer votre demande de badge sur le site internet d'Ardenne Métropole : www.ardenne-metropole.fr

1 demande de badge par foyer / Communes concernées : 58 communes d'Ardenne Métropole / Omicourt / Warnécourt

Civilité : Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Téléphone : Email :

Adresse de résidence :

Code postal : Ville :

Type de résidence : maison appartement

Résidence : principale secondaire

Votre situation : propriétaire

▷ Dernier avis de taxe habitation à joindre

locataire

▷ Justificatif de domicile de moins de 3 mois à joindre

Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement afin de fournir le badge d'accès en déchèterie. Elles seront destinées uniquement au service de la Prévention et de la Collecte des Déchets d'Ardenne Métropole et conservées jusqu'à la fin de la campagne fixée en 2024. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification en vous adressant à dpo@ardenne-metropole.fr ou DPO - Mairie de Charleville-Mézières - Service JURA - Place du théâtre - 08000 Charleville-Mézières. Il est également possible de faire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : <https://www.cnil.fr/fr>

Jetons moins et trions mieux

* **Ardenne Métropole - Service Prévention et Collectes des Déchets**
49 avenue Léon Bourgeois - CS 30774 - 08013 Charleville-Mézières cedex
0800 29 83 55 - prevention-dechets@ardenne-metropole.fr
www.ardenne-metropole.fr   